

Aux agents du Conseil Général du Haut-Rhin

Chers(e) Collègues,

Vous avez été destinataire d'un courrier du syndicat Force Ouvrière des personnels du Conseil Général du Haut-Rhin, ayant pour objet le recours devant le tribunal administratif aux fins d'annulation des tableaux d'avancement de la catégorie B ainsi que du tableau d'avancement au grade d'attaché principal et de la liste d'aptitude au grade d'attaché.

La Fédération Autonome de la FPT condamne ce recours au tribunal administratif, en effet cette intervention contentieuse peut avoir des conséquences graves pour les agents figurant sur ces tableaux d'avancement et ayant obtenus satisfaction. Prenons comme exemple un agent méritant, en fin de carrière bénéficiant d'un avancement de grade avant de prendre sa retraite. Si le juge administratif annule la totalité de ces arrêtés, cet agent perdra son avancement de grade grâce à l'action contentieuse du syndicat Force Ouvrière.

Les représentants de la Fédération Autonome ont pour habitude de traiter les dossiers au sein des commissions de travail, par le dialogue et la concertation afin de trouver une solution favorable aux personnels et non de les sanctionner.

Nous espérons que pour cette fin d'année, le juge administratif sera clément lors de l'examen de ces dossiers et que cela ne portera pas préjudice à nos collègues.

La Fédération Autonome continuera à défendre les règles statutaires existantes pour l'ensemble des personnels de notre collectivité, afin de vous permettre de bénéficier d'une amélioration de votre carrière.

Les élus de la FA-FPT